

La République

Quotidien d'information générale - Série III n° **1320** Prix : 3.000 FC

Directeur de Publication : Jacques Famba

Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : larepublique@nyota.net, WWW.nyota.net

Récépissé n°MIN/CM/LMO/053/2015

(Page 12)

Peter Kazadi, le maître justicier



Nairobi III : les groupes armés adhèrent au DDRC-S

(Page 2)

SNEL
Lubumbashi dans le noir depuis plus d'un mois

(P. 3)

Crimes de guerre dans l'Est

Quatre ONG demandent à la CPI l'ouverture d'enquêtes

(P. 4)

Carnage à Kishishe (Page 4)

La Russie condamne l'extermination inhumaine de civils

Nyota TV

Retrouvez-nous sur 356 Canal+!

Qatar 2022

Le Maroc et le Portugal en quarts de finale

(Page 11)

Lubumbashi/Perception taxe de parking

Duel entre jeunes UDPS et UNAFEC : 2 morts et 3 blessés, bilan officiel



tie et le Progrès Social (UDPS) de Félix Tshisekedi Tshilombo.

Selon Aerts Joseph Kayumba, porte-parole du gouvernement provincial du Haut-Katanga qui a lu le compte rendu du Conseil provincial extraordinaire de sécurité présidé par Jacques Kyabula Katwe dans la soirée du lundi, ces échauffourées étaient aussi à la base de la perturbation des activités commerciales au centre-ville de Lubumbashi.

« Le conseil de sécurité déplore ces violences qui ont occasionné la mort de deux personnes et trois blessés ainsi que les troubles à l'ordre public et du bon fonctionnement des activités commerciales dans la ville de Lubumbashi », a-t-il déclaré dans une allocation télévisée et dont une copie est parvenue à 7SUR7.CD ce mardi.

Dans la foulée, le gouvernement pro-

vincial a salué l'attitude de la population d'avoir refusé de s'impliquer dans ces conflits entre les deux formations politiques congolaises pendant ce temps où les FARDC combattent le M23 dans l'Est du pays.

« Le conseil de sécurité rassure toutefois la population entière que les services de sécurité ont rétabli l'ordre et félicite les citoyens épris de paix et des valeurs civiques qui ont refusé de répondre à l'appel de violence. C'est l'attitude citoyenne attendue de tous les congolais conformément au leitmotiv du président de la république, son excellence Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo qui en appelle à la vigilance totale de tous les compatriotes en ce moment d'agression de l'est de notre pays par des forces étrangères sous couvert du mouvement terroriste du M23 », a-t-il ajouté.

Par ailleurs, le gouvernement provincial du Haut-Katanga a mis en garde tous les semeurs de troubles, de division et pré-

senté ses condoléances aux familles éprouvées.

« Le conseil de sécurité appelle au calme les lushoises et lushois et met en garde toute personne qui se rendra coupable des violences, des discours de haine et de divisions. Le gouverneur de province, son excellence Jacques Kyabula présente ses condoléances aux familles éprouvées. Il invite la population à vaquer à ses occupations en toute quiétude », a conclu Aerts Joseph Kayumba.

Le lundi 05 décembre dernier, des jeunes du parti présidentiel auraient souhaité récupérer le travail de perception des frais auprès des chauffeurs dans le parking du quartier Bongonga non loin du camp Vangu à Lubumbashi. Un travail reconnu jusque-là aux jeunes de l'UNAFEC. Non contents, ces derniers se sont tirillés avec ceux de l'UDPS occasionnant des morts par balles ainsi la perturbation des activités économiques au centre-ville de Lubumbashi et à la Kenya.

Patient Lukusa, à Lubumbashi

Au total, deux personnes sont décédées et trois autres blessées lors des affrontements survenus le lundi 05 décembre 2022 à Lubumbashi entre les jeunes des partis politiques, l'Union Nationale des Fédéralistes du Congo (UNAFEC) de feu Antoine Gabriel Kyungu wa Kumwanza et l'Union pour la Démocra-

Nairobi III : les groupes armés adhèrent au DDRC-S

La troisième session des consultations de paix de Nairobi vient de clôturer ses travaux à la mi-journée ce mardi 6 décembre.

C'était en présence de 225 délégués notamment des groupes armés, de la société civile, des femmes victimes des violences sexuelles de l'Ituri, du Nord-Kivu, Sud-Kivu, du Maniema et du Tanganyika.

Le communiqué final signé par le facilitateur Uhuru Kenyatta, le mandataire spécial du Chef de l'Etat et tous les représentants des groupes armés reprend dix principales décisions et résolutions dont l'acceptation du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et réinsertion (DDRC-S), tout en désavouant de manière unanime son principal animateur national.

« Les groupes armés expriment leur manque de confiance en certains animateurs du DDRC-S au regard de leur passé accablant qui a été décrit par les groupes armés et les autres composantes de la société civile, le facilitateur s'engage à discuter de la question avec le Président de la République démocratique du Congo », souligne le communiqué.

Les signataires du communiqué de Nairobi III ont aussi décidé de la mise en place d'un groupe de travail devant examiner et traiter la question des détenus et prisonniers des groupes armés et faire



rapport aux instances judiciaires spécialisées pour une solution idoine.

Le Facilitateur de Nairobi III, Uhuru Kenyatta s'est engagé à porter à l'attention du Chef de l'Etat congolais, les revendications d'intégration dans l'armée régulière congolaise des membres des groupes armés, lesquelles sont contraire à l'esprit du PDDRC-S.

Les participants ont, en outre, demandé que le programme de développement des 145 territoires travaille en étroite collaboration avec le PDDRC-S afin de permettre l'intégration des membres des communautés en vue de créer des opportunités d'emploi, de commerce et d'entrepreneuriat au niveau local.

Un appel au soutien du DDRC-S a été lancé à l'endroit des partenaires humanitaires

Enfin, une série de rencontres est prévue au mois de janvier 2023 dans les villes de Goma, Bukavu et Bunia pour évaluer les progrès réalisés et les préparatifs des autres résolutions à moyen et long terme.

Bas-Uélé

Les services postaux relancés à Buta

Les services postaux sont opérationnels depuis lundi 5 décembre, à Buta (Bas-Uele), après 26 ans d'inactivité dans cette entité. Cette reprise est consécutive à la nomination d'un directeur



provincial de ce service par la Direction générale de l'Office congolais des Postes et Télécommunications (OCPT). Autrefois, le poste de Buta dépendait de la Direction provinciale à Kisangani.

Au cours du lancement de la campagne de sensibilisation de la population à l'utilisation du service postal, le Directeur provincial de l'OCPT Bas-Uele, Guylain Kisanga essaye d'éveiller la culture postale notamment auprès des chefs de services étatiques et privés :

« Ce lancement de la campagne de sensibilisation c'est pour éveiller la culture postale qui s'est évanouie dans la mémoire collective, nous en sommes conscients. C'est pourquoi nous allons mener une campagne de vulgarisation de la loi pour pousser la population à reprendre

les anciennes habitudes à consommer les produits de la poste... », a souligné le directeur provincial de l'OCPT/Bas-Uele.

Certains responsables des services présents à cette première séance de sensibilisation, ont déjà expérimenté ces services. Tel est le cas du chef de Division provinciale du Plan :

« J'ai envoyé notre agent avec une correspondance qu'il a déposée à la poste c'était parti. Quelques temps après j'ai demandé à notre service à Kinshasa au secrétariat général, notre point focal qui nous a confirmé que notre correspondance est bien arrivée ».

Pour sa part, le Directeur provincial de la Radiotélévision nationale congolaise (RTNC), Patrick Ali déclare qu'un partenariat est déjà scellé entre la Direction générale de son entreprise et l'OCPT :

« Désormais, s'il y a des lettres à expédier, nous le ferons parce qu'ils nous ont dit que c'est de moins 2kg », a-t-il indiqué.

Les USA octroient 500 millions USD d'intervention humanitaire au Nord-Kivu

Le gouvernement américain octroie cinq cents millions de dollars américains au gouvernement congolais pour soutenir les activités humanitaires au Nord-Kivu.



L'annonce de ce financement a été faite, lundi 5 décembre, par le directeur de l'agence américaine pour le développement international (USAID), en RDC, John Dunlop à Goma en présence du gouverneur de province, le lieutenant-général Constant Ndima Kogbwa.

D'après lui, cet appui financier sera réparti à travers cinq axes prioritaires en faveur des déplacés de guerre du territoire

de Rutshuru et dont la majeure partie est actuellement concentrée dans le territoire de Nyiragongo.

Il s'agit entre autres des volets alimentation, éducation, eau et santé.

Cet appui du gouvernement américain est un premier décaissement d'un financement global évalué à deux milliards de dollars américains, a affirmé le directeur de l'USAID.

Kwango

Quatorze présumés auteurs des violences à Kwamouth et à Bagata, présentés au gouverneur

Au moins 14 assaillants dont 5 femmes parmi lesquelles deux portant des bébés, ont été présentés lundi 5 décembre



dans la ville de Kenge, chef-lieu de la province du Kwango, au gouverneur de province, Jean-Marie Peti-Peti Tamata par les services de sécurité, principalement l'armée.

Le commandant de la 112ème bataillon FARDC de la 11ème région militaire, le colonel Bienvenu Kabwe a indiqué que ces malfrats sont des présumés auteurs de plusieurs violences dont des incendies de maisons, pillages et tueries dans plusieurs localités du territoire de Kwamouth dans

la province du Mai-Ndombe et au territoire de Bagata dans le Kwilu. Ils ont été arrêtés et présentés avec leur butin.

D'après Jean-Marie Peti-Peti, ces assaillants avaient comme plan, d'attaquer d'autres agglomérations notamment aux territoires de Kasongo lunda et de Kahemba dans le Kwango.

Il rassure que « les opérations militaires se poursuivent pour traquer ces hors la loi jusqu'à leur dernier retranchement ».

En attendant, le gouverneur de la province du Kwango appelle la population à la vigilance et au calme.

Communiqué Nécrologique



Monsieur Jean-Luc MUSHIMPAKO, Chef de Division à la RTEDUC du Ministère de l'EPST et Assistant Parlementaire de l'honorable Marie-Ange Lukiana, ainsi que les familles MUSHIMPAKO, KIBO et MILEBWE ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis, collègues et connaissances le décès de leur épouse, belle-fille et fille, **Mme Francine ABIBA KIBO**, cadre à la sous-direc-

tion des Relations Publique et Hôtesse à la Direction Générale de la Société Commerciale des Transports et des Ports, SCTP (ex-ONATRA), décès survenu le samedi 19 novembre 2022 à la Clinique Ngaliema de Kinshasa.

En attendant le programme des obsèques, le recueillement a lieu à son domicile, sis N°220 de l'avenue Basankusu (croisement Mushi) dans la commune de Lingwala.

Pour ceux qui sont à Lubumbashi, le deuil se tient à l'adresse ci-après : Golf Malela, avenue Martin Muchebele, n°18. Référence école Ribambelle.

Pensées pieuses en mémoire de l'illustre disparue.

Ce communiqué tient lieu de faire part.

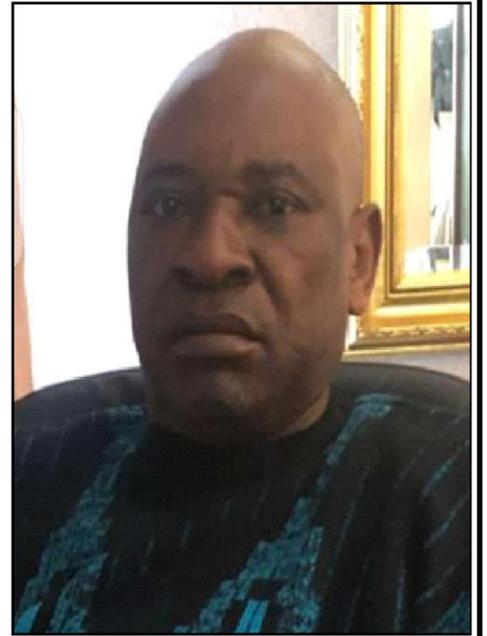
Communiqué Nécrologique

Les familles **MUTONJI MBEYEU' Théophile** et **BUKASA MBANVSEBANJILA** ont la profonde douleur d'annoncer aux amis et connaissances le décès de leur Frère et beau-fils, **KABWE KAYALA Albert (ALKKAM)**, survenue le 16 novembre 2022, à **ONTARIO au CANADA**.

Le programme des obsèques se présente de la manière suivante :

- **Vendredi 02 décembre 2022** : veillée mortuaire pour la famille sur 50, Av. BARAKA dans la commune de BARUMBU ;

- **Samedi 03 décembre 2022** : En raison du décalage horaire, le suivi de la cérémonie d'enterrement se fera par une projection en ligne dans la grande salle de la ligue pour la lecture de la Bible sise sur l'avenue **KABINDA np 85** (cfr ancienne école primaire officielle



KABINDA) dans la Commune de KINSHASA.

L'accueil débutera à partir de 18h00' en vue d'attendre la projection de l'événement.

Ce communiqué tient lieu de faire-part

NECROLOGIE

Les condoléances de Moïse KATUMBI à la mort de François KITENGE en Afrique du Sud



C'est avec surprise et émotion que je viens d'être informé du décès inopiné de François KITENGE. Membre de première heure de la famille TP. MAZEMBE, François KITENGE a largement contribué au rayonnement de notre club depuis l'Afrique du Sud. Il a encadré nos supporters et apporté sa contribution au comité sportif.

François m'a accompagné dans

de nombreux déplacements à travers l'Afrique et le monde. Toujours disponible pour son équipe, le TP MAZEMBE, il s'est toujours montré prêt pour notre cause. Avec sa mort, nous perdons un membre influent de notre famille et sa disparition nous plonge dans un vide profond.

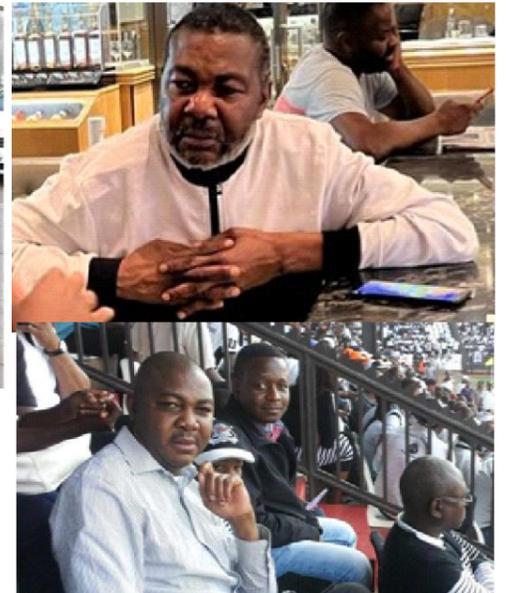
Je présente mes condoléances les plus attristées à toute la famille noir et blanc, à notre comité de l'Afrique Australe, à toute sa famille biologique acquise au TP Mazembe, à la veuve Chantal et aux orphelins qu'il vient de laisser.

Le TP Mazembe se souviendra de



François KITENGE comme d'un membre important arraché aux siens au moment où tous en avaient le plus besoin.

Que son âme repose en paix !



SNEL

Lubumbashi toujours dans le noir depuis plus d'un mois

Dans une interview accordée à 7SUR7.CD le mercredi 09 novembre dernier, l'ancien directeur des transports Sud à la Société Nationale d'électricité (SNEL) dans le Haut-Katanga avait annoncé le rétablissement normal de courant électrique dans un mois sur toute l'étendue du Haut-Katanga compte tenu des travaux qui étaient en cours et à Inga 2 au Kongo-Central et à la Station de Muadingusha et Koni dans le Haut-Katanga.

Un mois après, la ville de Lubumbashi reste toujours plongée dans le noir. Contacté par 7SUR7.CD ce mardi 06 décembre 2022, Alphonse Bienfait Longanga, actuel directeur de transport Sud de la SNEL dans le Haut-Katanga indique que les travaux sont toujours en cours à Inga 2 où deux machines sur 5 sont en panne. Il précise que Inga leur envoie ce dernier temps moins de 130 mégawatts par jour

alors que le Haut-Katanga a besoin de plus de 500 mégawatts.

«De toute façon, pour Lubumbashi, on met à notre disposition plus ou moins 60 mégawatts. Et la nuit, on monte pratiquement à 120 mégawatts. C'est à la distribution de voir maintenant comment répartir ce quota là alloué à la ville de Lubumbashi parce qu'il y a des problèmes au niveau de Inga. Ce qui fait qu'avant cette situation, Inga nous envoyait au moins 550 mégawatts et au moment où je vous parle, on est à 416 mégawatts», a-t-il déclaré au téléphone de 7SUR7.CD.

Par ailleurs, le directeur Alphonse



Bienfait Longanga rassure la population que d'ici le 18 décembre, la situation sera un peu plus améliorée dans la ville de Lubumbashi avec la fin des travaux de la ligne Muadingusha pour permettre de bien passer la période de festivité de fin d'année.

«Sur la ligne Muadingusha et le partiteur centre à Likasi, je crois que d'ici le 18 décembre, les travaux vont prendre fin. Si Inga arrive à nous alimenter normalement comme par le passé, c'est-à-dire qu'il arrive à nous augmenter la puissance de 556 mégawatts, en ce moment là, Lubumbashi sera éclairée totalement. Les équipes sont en train

de travailler. La population doit se calmer, la SNEL est là pour pouvoir satisfaire à ses besoins. Donc les équipes sont à pied d'oeuvre afin que la situation puisse s'améliorer pour qu'elle puisse bien passer les festivités de fin d'année», a-t-il expliqué.

Accusée de privilégier les entreprises minières au détriment des populations lushoises, la Société Nationale d'électricité a fait savoir que même les industriels souffrent comme la population. Les travaux de remplacement des conducteurs en cuivre dans les centrales de Muadingusha et Koni après le vol des câbles électriques hautes-tensions sur la route Lubumbashi - Likasi par des bandits, est à la base de cette situation qui fait à ce que le courant électrique puisse être rétabli soit seulement la nuit pour certains quartiers, soit quelques heures la journée pour d'autres à Lubumbashi.

Patient Lukusa, à Lubumbashi

Crimes de guerre dans l'Est**Quatre ONG demandent à la CPI l'ouverture d'enquêtes**

Quatre ONG de défense des droits de l'homme ont demandé, dans une déclaration commune rendue publique lundi, à la Cour pénale internationale (CPI) d'ouvrir des enquêtes sur les massacres des civils à Kishishe et Kisharo, dans le territoire de Rutshuru au Nord-Kivu.

« La Dynamique nationale pour l'unité, la paix et la sécurité (DYNUPS), l'organisation Femmes solidaires pour la paix et le développement (FSPD), le Réseau international pour l'accompagnement des victimes d'atrocités (RAVIAT) ainsi que la Coalition nationale pour la Cour pénale internationale (CN/CPI) demandent à la Cour pénale internationale (CPI) d'ouvrir des enquêtes sur les massacres d'une centaine des civils tués mercredi 30 novembre et jeudi 1er décembre dans la localité de Kishishe et ses alentours, attribués aux rebelles du M23, soutenus par le Rwanda

», renseigne la source qui cite le coordonnateur du RAVIAT, Monseigneur Pax André-Marie Kito Masimango. « Au niveau de la communauté internationale, il faudrait qu'on puisse actionner la justice pénale internationale, et la CPI est appelée à jouer un rôle encore important, d'ouvrir une affaire spécifique sur les crimes de Kishishe et de Kisharo », a-t-il ajouté.

Monseigneur Pax André-Marie Kito Masimango appelle également la communauté internationale à faire respecter les principes de la Charte des Nations unies : « A toute la communauté internationale, elle devrait plutôt se mobiliser pour mettre en application les différents principes des Nations unies, et faire respecter en particulier la charte des Nations unies qui met un accent particulier sur le respect de la souveraineté des Etats », a-t-il expliqué.

Ces organisations de défense des droits de l'homme proposent aussi au gouvernement de renforcer les moyens des Forces armées de la RDC pour qu'elles arrivent à restaurer la paix dans le pays.

Ces ONG ont exigé également que toutes les graves violations des droits de l'homme commises en RDC depuis 1996 soient établies, et que les coupables puissent répondre de leurs actes.

Défense nationale**Gilbert Kabanda réconforte les nouvelles recrues à Kitona**

Des jeunes qui ont rejoint les FARDC après l'appel du Chef de l'Etat à la mobilisation générale pour barrer la route au projet de balkanisation de la RDC, ont été réconfortés par la visite, lundi au centre de Kitona, du ministre de la Défense nationale. « Je vous



félicite et vous encourage d'avoir répondu positivement à l'appel du Chef de l'Etat Félix Antoine Tshisekedi, de s'enrôler massivement dans les rangs de l'armée congolaise pour servir sous le drapeau et défendre l'intégrité du territoire congolais violé par le Rwanda sous couvert du M.23 », a dit le ministre de la Défense nationale et anciens combattants, Gilbert Kabanda.

Et d'ajouter : « Vous avez prouvé à suffisance la réponse positive de la jeunesse congolaise de toutes tendances confondues à l'appel lancé par le Chef de l'Etat le 3 novembre dernier, vous appelant à se mobiliser comme un seul homme pour combattre l'agression dont est victime notre pays dans sa partie orientale ».

Après avoir écouté avec attention les doléances de ces nouveaux recrues en formation, Gilbert Kabanda Kurhenga a promis de tout mettre en œuvre pour améliorer les conditions intellectuelles, psychologiques, sanitaires et maté-

rielles au sein de ce centre d'instruction afin que dans trois mois, ces nouveaux éléments de l'armée nationale soient prêts à défendre le territoire national.

L'appel du Président Félix Tshisekedi à la jeunesse de se mobiliser pour démanteler le groupe rebelle et terroriste qui agit avec la bénédiction du Rwanda sur le sol congolais, a visiblement reçu l'approbation de la majorité de la jeunesse, a-t-on constaté.

Un engouement est observé dans différentes provinces du pays, où des jeunes de tous les niveaux, diplômés d'Etat, universitaires et autres, désirent rejoindre les rangs des FARDC.

Le 30 novembre dernier, rappelle-t-on, des milliers des jeunes ont pris d'assaut le Palais du peuple où ils se sont entretenus avec le Président de la République autour de plusieurs sujets concernant leur avenir et celui de la nation.

avecACP

Carnage à Kishishe**La Russie condamne l'extermination inhumaine de civils**

La Fédération de Russie a aussi condamné le massacre d'une centaine de civils innocents et sans défense à Kishishe, une localité située dans le groupement de Bambi, Chefferie de Rutshuru dans le Nord-Kivu, le prix Nobel de la paix 2018.

A travers un communiqué de son ministère des Affaires étrangères relayé sur les réseaux sociaux de son ambassade en République Démocratique du Congo, la Russie est convaincue que cet « acte barbare » visant l'extermination humaine de civils doit faire l'objet d'une enquête approfondie et que les auteurs doivent être sévèrement punis.

Le tout dernier bilan de ce carnage perpétré par les terroristes du M23 et leurs supplétifs de l'armée rwandaise en date du 29 novembre dernier fait état de près de 270 morts. Au cours d'un briefing hebdomadaire co-animé dans la soirée du lundi 05 décembre par le porte-parole du gouvernement, Patrick Muyaya et le ministre de l'Industrie et ex-gouverneur du Nord-Kivu, le gouvernement congolais a indiqué que les terroristes du M23 ont enterré les victimes de Kishishe dans des fosses communes pour effacer les traces de leur forfait.

Selon l'ancien gouverneur de la province meurtrie du Nord-Kivu, l'armée rwandaise sous couvert du groupe terroriste M23 a procédé au massacre à Kishishe, dans le but de s'accaparer de la mine de Sonikivu où sont extraits les pyrochlores servant à la fabrication des fusées.



« Maintenant quand vous voyez l'armée rwandaise aller vers Kishishe, c'est parce qu'on poursuit la mine de Sonikivu qui détient le pyrochlore. Le pyrochlore, c'est le minerais qui entre dans le cadre de la fabrication de fusée. Et c'est recherché dans le monde. Et c'est la mine de Sonikivu qu'on est en train de suivre effectivement là-bas. En lieu et place de combattre les FDLR, il est sorti de la RDC comme premier producteur du coltan et de la Casiterite. Est-ce que c'est le coltan et la Casiterite qui constituent les FDLR au Congo », a-t-il révélé.

Le gouvernement a par ailleurs dénoncé une stratégie d'élimination d'une communauté congolaise par les rwandais et un génocide planifié de congolais qui serait en cours d'exécution.

Entre-temps, le gouvernement a renseigné que la ministre de la Justice séjourne actuellement à la Haye pour saisir la Cour Pénale Internationale (CPI) pour l'ouverture d'une enquête internationale sur ce carnage.

En quête d'une bonne image**Glencore va verser 180 millions USD pour ses sociétés accusées de faits de corruption en RDC**

Le groupe Glencore versera 180 millions USD pour le compte de ses sociétés liées en RDC, accusées de faits de corruption pour toutes les actions présentes mais aussi futures pour des faits entre 2007 et 2018. Un accord a été trouvé entre la RDC et le groupe Glencore sur les accusations de corruption qui pesaient sur le

Cellule nationale des renseignements financiers ainsi que le ministère de la Justice de la RDC.

Le géant minier suisse s'engage également à déployer en RDC le programme d'Ethique et de conformité.

En 2018, Glencore avait été assigné par le département américain de la justice



géant minier suisse.

Ces informations sont contenues dans un communiqué de presse rendu public ce lundi 5 décembre.

Ce communiqué précise que cet accord porte notamment sur des activités de certaines filiales du groupe qui ont déjà fait l'objet de diverses investigations notamment par la justice américaine, la

dans le cadre d'une vaste enquête pour corruption liée à ses activités au Nigeria, au Venezuela et en RDC.

L'entreprise avait plaidé coupable. Glencore avait alors reconnu avoir distribué 27,5 millions de dollars à des fonctionnaires en RDC pour s'octroyer leurs faveurs.

Conférence mondiale sur l'anticorruption

IACC : la RDC présente ses efforts et résultats

La République démocratique du Congo va présenter les efforts et les résultats de son gouvernement dans la lutte pour l'éradication de la corruption et pour la défense des valeurs démocratiques, à la conférence mondiale sur l'anticorruption-IACC (The International Anti-corruption Conference) qui se tient du 06 au 10 décembre de l'année en cours à Washington, révèle un communiqué de cette agence reçu lundi à l'ACP.

« Cette conférence permettra au coordonnateur d'APLC de présenter tous les efforts et résultats de la RDC dans la prévention et de lutte contre la corruption », souligne le communiqué.

La RDC à la conférence internationale de l'Anticorruption-IACC (The International Anti-corruption Conference), à Washington est conduite par Thierry Mbulamoko, coordonnateur de l'Agence nationale de prévention et de lutte contre la corruption (APLC). Elle est organisée sous le thème : « *déraciner la corruption, défendre les valeurs démocratiques* ».

Cette conférence connaît la participation de la Coordinatrice Adjointe en charge de la détection, de la



prévention et de l'administration, Benie-Laure Kamwiziku, ainsi que des membres de la Cellule nationale des renseignements financiers (CENAREF), du ministère de la Justice, du Conseil supérieur de la magistrature, de l'inspection générale des finances, de l'Observatoire de surveillance de la corruption (OSCEP), de l'initiative pour la transparence de l'industrie extractive (ITIE) et le PNUD.

L'APLC a été créée en République démocratique du Congo par or-

donnance n°20/013 bis du 17 mars 2020 en vue de renforcer l'intégrité et faire reculer la corruption.

Il s'agit de détecter et de décourager de façon plus efficace les transferts internationaux des avoirs illicites et mal acquis et de garantir le respect des principes de la bonne gestion des affaires, et des biens publics en favorisant l'équité, l'égalité et la responsabilité devant la loi.

Actuellement la République démocratique du Congo est comptée

parmi les bons élèves du Fonds monétaire international (FMI) dans la mobilisation des recettes et dans la bonne gestion de la chose publique, souligne-t-on.

La source note, par ailleurs, que la Conférence internationale contre la corruption (IACC) est le premier forum mondial réunissant des Chefs d'Etat, la société civile, le secteur privé pour relever les défis et les enjeux de la corruption. Créée en 1983, l'IACC a lieu généralement tous les deux ans dans une région différente du monde et accueille de 800 à 2000 participants de plus de 140 pays du monde.

L'IACC fait progresser le programme de lutte contre la corruption en sensibilisant et en stimulant le débat. Elle favorise la mise en réseau, la fertilisation croisée et l'échange mondial d'expériences qui sont indispensables pour un plaidoyer et une action efficace, au niveau mondial et national.

La série de conférences internationales contre la corruption (IACC) est organisée par le Conseil de l'IACC et « Transparency international (TI) ou un point de contact national.

ACP

Les régies financières mobilisent plus de 766 millions USD en novembre 2022



Plus de 766 millions USD, soit 1.541,2 milliards de Francs congolais (FC) des recettes fiscales et non fiscales ont été mobilisées par les régies financières pour le mois de novembre, a révélé le ministre des Finances Nicolas Kazadi dans son rapport au Conseil des ministres.

« La Direction générale des Impôts (DGI), la Direction générale des douanes et accises (DGDA) et la Direction générale des recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participations (DGRAD) ont mobilisé 1.541,2 milliards de Francs congolais (FC) des recettes fiscales et non fiscales au cours du mois de novembre 2022 », a noté Nicolas Kazadi.

La hauteur de la mobilisation de ces recettes montre que les régies financières ont dépassé pour la 11^{ème} fois les assignations qui leurs ont été fixées, soit 1.467,4 milliards de FC, représentant 729,3 millions de dollars américains contre une mobilisation de 1.541,2 milliards de Francs congolais (FC), dégageant ainsi un taux de mobilisation de l'ordre de 105% pour le on-

zième mois de l'année 2022.

Ces recettes des régies financières sont ainsi ventilées de la manière suivante : la Direction générale des impôts (DGI) a mobilisé 1.009,9 milliards de FC, soit 125% sur les prévisions de 806,7 milliards de FC ; la Direction générale des douanes et

Accises (DGDA) a mobilisé 344 milliards de FC, soit 88% sur les prévisions de 390 milliards de FC et la Direction générale des recettes administratives, domaniales, judiciaires et de participation (DGRAD) a collecté 187,3 milliards de FC, soit 69% de ses prévisions arrêtées à 270,7 milliards de FC.

Par ailleurs, les recettes cumulées du 1^{er} janvier au 30 novembre 2022 ont affiché un montant total de l'ordre de 17.424,5 milliards de FC. Ce qui représente 127% de taux de réalisation par rapport aux prévisions linéaires attendues de 13.690,9 milliards de FC et 118% de taux de réalisation par rapport aux prévisions annuelles de 14.790,9 milliards de FC.

Par rapport à leurs prévisions annuelles respectives, la situation cumulée par les régies financières ressort un taux de réalisation de 151% pour la Direction générale des Impôts (DGI); 77% pour la Direction générale des Douanes et Accises (DGDA) et 100% pour la Direction générale des recettes administratives, domaniales, judiciaires et de participation (DGRAD),signale-t-on.

Kinshasa : les nouveaux membres du comité de gestion de la FIKIN entrent en fonction

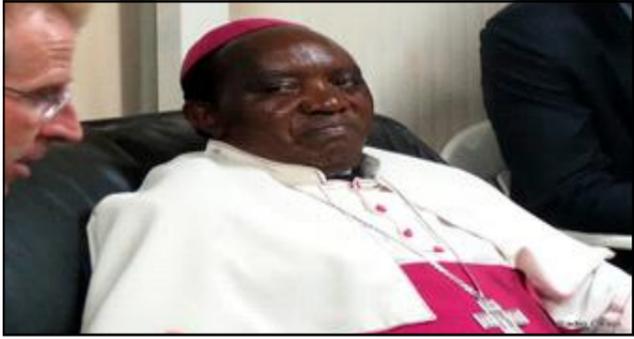


Les nouveaux membres du Conseil d'administration et de la direction générale de la Foire internationale de Kinshasa (FIKIN), récemment nommés par ordonnance présidentielle, sont entrés en fonction, lundi 6 décembre 2022, à l'issue de la cérémonie de remise et reprise avec l'équipe sortante.

« Ensemble, mains dans la main, nous allons travailler dur avec les autres membres du comité de gestion, pour mériter davantage la confiance que le chef de l'Etat a placée en nous, et améliorer l'image de marque de l'entreprise que nous allons gérer », a déclaré Didier Kabampele, Directeur général (DG) de la FIKIN, qui s'est réservé de faire de grandes promesses à ce stade. « Nous venons d'arriver, laissez-nous d'abord faire l'état des lieux, à l'issue duquel nous pourrions annon-

cer le diagnostic fait et la thérapie à administrer pour relever l'entreprise », a promis le nouveau DG. De toutes les façons, a-t-il martelé, tendant la main à tout le personnel, « je vous invite à construire des ponts et non à ériger des murs entre nous. Les ponts vont créer des passerelles et ça va faciliter le travail. Mais lorsque nous érigeons des murs, cela ne permettra pas au nouveau comité de faire son travail ».

Le nouveau comité a été nommé, aux termes d'une série d'ordonnances lues à la RTNC le 15 novembre dernier, portant nomination des mandataires publics dans des établissements et entreprises publiques. A la FIKIN, Frédéric Katasi Kiala a été nommé président du conseil d'administration, Didier Kabampele Ngabul DG, secondé par le DGA Serge Kiangukinina Lunga, rappelle-t-on.

Butembo**Mgr Melchisédech Sikuli déplore l'insécurité grandissante dans la ville**

L'Évêque du diocèse catholique de Butembo-Beni, Monseigneur Melchisédech Sikuli se dit très inquiet de l'ampleur que prend la situation sécuritaire dans la ville de Butembo. « Nous vivons dans une atmosphère de peur parce qu'on ne sait pas ce qui peut arriver n'importe où dans la ville et qui est à la base de cela », a déploré le prélat catholique, en marge de la marche des chrétiens, dimanche 4 décembre dans les rues de Butembo pour notamment dénoncer la guerre dans l'Est de la RDC.

Monseigneur Melchisédech Sikuli a regretté que cette insécurité fasse de nombreuses victimes innocentes :

« C'est comme si, quand on veut, on prend son arme on commence à tirer. Et puis là où il y a un coup de feu, il y a toujours des gens tranquillement chez eux qui sont victimes. Il aurait même eu des viols, ce qui est très grave. Nous sommes pré-occupés par la guerre au sud de la pro-

vince. Il ne faut pas venir commencer la guerre à Butembo »

Toutes fois, l'Évêque de Butembo-Beni, déplore aussi quelques cas d'arrestations arbitraire de certains civils.

« Dans cette furie, de cette violence, ceux qui ont le pouvoir peut être de ramasser n'importe qui, celui qu'on retrouve sur la route on le prend, on l'amène à Kangbayi sans savoir si vraiment la personne mérite d'être là », a-t-il déclaré.

Il appelle à la libération immédiate et sans condition de ces personnes et invite les autorités à bien jouer leur rôle dans la protection des civils.

« Nous demandons que ces personnes soient libérées. Donc il est inconcevable de voir des enfants en uniforme qu'on les amène en prison. Ou un enseignant qui allait donner cours, on le ramasse. Que ces personnes soient libérées sans condition. On demande à ceux qui ont le pouvoir de le faire, on a l'auditorat ici. Qu'ils s'impliquent dans cette affaire parce que ça les concerne », a poursuivi l'évêque de Butembo-Beni.

Monseigneur Melchisédech Sikuli a par ailleurs salué les efforts consentis par la coalition militaire des FARDC-UPDF pour la libération de plus d'une cinquantaine de civils de mains des rebelles ADF dans le territoire de Beni, la semaine dernière.

Kinshasa**Les femmes appelées à plus de formations pour s'affirmer dans la société**

Mme Tyna Likula, membre du Réseau de femmes leaders pour l'accès à la parole et cadre au ministère de la Communication et Media, a recommandé, dimanche 4 décembre à Kinshasa,



aux femmes de « travailler durement pour mériter de postes de responsabilité dans leurs professions respectives ».

Elle a lancé ce message dans le cadre de la campagne de 16 jours d'activisme contre les violences basées sur le genre qui se poursuit à travers le pays.

C'est dans ce cadre qu'elle exhorte les femmes journalistes à poursuivre d'autres formations extra académiques afin

de faire preuve de leurs capacités dans la société.

« Les femmes doivent prendre conscience de leur subordination pour atteindre le potentiel de leur transformation. Elles doivent à chaque

moment faire un effort de renforcement de capacités et donc faire un effort d'être toujours formées. La femme des médias doit accéder à toutes les tendances de formations. Tu as de difficultés parce que tu t'es limitée à ce qu'on t'a appris à l'école. Si seulement tu apprends des formations, ton CV te permettra d'accéder à plusieurs postes », recommande Tyna Likula.

Tanganyika**Des pêcheurs recourent à des filets à mailles prohibées**

Le cadre de concertation de la société civile de Moba dans la province du Tanganyika dénonce l'usage des filets à mailles prohibées par les pêcheurs de la région entourant le lac Tanganyika.



Les activistes de cette structure citoyenne ont organisé une marche, samedi 3 décembre, à l'issue de laquelle, ils ont lu un mémorandum

devant les autorités du territoire.

Dans ce document, ils demandent aux quatre pays qui entourent le lac Tanganyika de protéger les espèces des poissons. En réaction, l'administrateur du territoire de Moba a rassuré les acteurs de la société civile de tout mettre en œuvre pour décourager les pêcheurs qui font usage de ces filets prohibés.

Météo**Le grand Equateur en proie aux inondations depuis environ deux mois**

Depuis environ deux mois, les inondations continuent de sévir dans plusieurs localités du grand Equateur. Elles sont causées par des pluies diluviennes qui s'abattent au quotidien sur la région. La pluviométrie est assez élevée dans cette zone à cause notamment de sa position de part et d'autre de la ligne de l'Equateur et aussi au changement climatique, selon des experts. Ces catastrophes naturelles affectent des milliers des populations, avec d'importantes conséquences humanitaires.

Ces inondations proviennent des crues de presque toutes les rivières qui traversent les cinq provinces du grand Equateur. Il s'agit notamment des rivières Ubangi, Mongala, Ruki, Tshuapa, Busira, Ikelemba, la Ngiri...

Des témoins affirment que le long de la rivière Ubangi, par exemple, des milliers des riverains sont sinistrés à Yakoma. Il en est de même sur les littorales des localités de Mobayi-Mbongo, Zongo, Libenge, Dongo, Lilanga, jusque sur le fleuve

Congo à Malange, à 100 kilomètres en aval de Mbandaka.

La même situation est décriée à Kungu, Mobeka, Makanza, où plusieurs riverains se sont déplacés, leurs habitations étant englouties sous les eaux. A Lolo, sur la rivière Busira, un des marchés qui approvisionnent la ville de Mbandaka, a été déplacé à plus de 3 kilomètres sur la terre ferme. Il faut ramer dans des pirogues sous les arbres pour aller s'approvisionner, indiquent des témoins. Dans la cité de Bongandanga, dans la province de la Mongala, plusieurs marchandises gardées dans les entrepôts du port ont avariées à la suite de l'inaccessibilité dans ces entrepôts à cause de la montée des eaux, a rapporté le président de la société civile.

L'administrateur du territoire de Libenge, Wutu Nonge qui a évalué à plus de mille, les ménages sinistrés dans son entité, annonce une baisse progressive des eaux. Toutefois, il redoute que les conséquences demeurent encore pour longtemps.

Ituri**L'évêque de Bunia dénonce les pillages des ressources naturelles**

L'évêque du diocèse catholique de Bunia, Monseigneur Dieudonné Uringi dénonce les pillages des ressources naturelles de la province de l'Ituri par des étrangers et certains congolais. Selon lui, ces derniers profitent de la guerre pour s'enrichir illicitement pendant que la population vit dans la misère.

Mgr Uringi a fait cette déclaration, dimanche 4 décembre, lors de son allocution à la tribune de Bunia, à l'issue de la marche pacifique des chrétiens catholiques, initiée par la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) pour dénoncer notamment la guerre dans l'Est de la RDC.

« Pendant que nous nous entretuons, ce sont les autres qui profitent de nos richesses. De l'Ituri, 60 à 100 véhicules montent sur le bateau pour aller à Kinshasa. Nous avons vu cela de nos propres yeux. Les Chinois qui creusent de l'or depuis Nizi jus- qu'à Mongwalu. Mais l'argent part

où ? Vous passez là et vous les interrogez, qu'est-ce que vous faites, qui vous a envoyé ? Ils vous montrent de lettres signées par le gouvernement. Alors jusqu'à quand comme ça ? », s'est interrogé l'évêque de Bunia.

Il a demandé également à la population de se réveiller pour revendiquer ses droits en utilisant des moyens pacifiques.

« Nous tous peuples congolais, ne croisons plus les bras. Avec les moyens pacifiques, nous sommes capables de faire échec à ceux qui convoitent notre beau et riche pays. Peuple Iturien et nous tous ici, réveillons-nous, les évêques vous invitent à ne plus dormir », a poursuivi ce prélat catholique.

Monseigneur Dieudonné Uringi a appelé le gouvernement à assumer ses responsabilités pour arrêter cette hémorragie :

« Le gouvernement national tout comme provincial doit prendre ses responsabilités en mains ».

Foi de l'UNICEF

Au moins 5,7 millions de déplacés en RDC

Dans un communiqué du 5 décembre parvenue à 7SUR7.CD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a alerté sur la situation de crise humanitaire en RDC qui s'aggrave de manière catastrophique.



risquant d'être recrutés par des groupes armés, ils sont également exposés à un niveau toujours croissant de violences basées sur le genre. Ces enfants ne peuvent plus attendre d'être protégés.

D'après la directrice régionale de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Marie-Pierre Poirier, les enfants congolais sont confrontés à un danger croissant dans l'Est du pays, alors que les conflits armés, les épidémies de choléra et de rougeole se propagent.

Pour Marie-Pierre Poirier, cette situation pourrait rapidement devenir incontrôlable notamment dans les sites surpeuplés qui accueillent près de 200 000 personnes déplacées internes dans des conditions sanitaires déplorable.

Lors d'une visite dans les provinces du Nord et Sud-Kivu, la directrice régionale de l'UNICEF a déclaré qu'au moins 5,7 millions de personnes se sont déplacées à l'intérieur du pays. Les combats à l'Est de la RDC ont poussé plus de 1,5 millions de personnes à se déplacer et en majorité les enfants.

« L'ampleur de la crise et les risques en matière de protection sont alarmants (...) 5,7 millions de personnes sont déplacées en RDC, dont l'écrasante majorité à l'Est a fui les combats qui font rage et qui ont provoqué le déplacement d'au moins 1,5 million de personnes en 2022, dont plus de la moitié des enfants. Les atteintes aux droits de l'enfant sont absolument choquantes », a-t-elle déclaré.

Dans la foulée, la directrice régionale de l'UNICEF a estimé qu'il est impératif que le monde ne néglige pas les souffrances endurées par les centaines de milliers de personnes qui ont eu à se réfugier dans des sites informels surpeuplés et insalubres, établis sur les coulées de lave témoins des précédentes éruptions du Nyiragongo.

En outre, elle a appelé la communauté internationale à agir maintenant pour faire face à cette crise majeure de protection, car, a-t-elle déclaré, les enfants sont en effet les principales victimes. Pour certains séparés de leurs familles,

se propage déjà rapidement. La semaine dernière, a-t-elle fait savoir, près de 170 cas suspects ont été identifiés dans la province du Nord-Kivu, la plupart sont des enfants. Or, sans soins rapides, le choléra peut tuer en quelques heures.

Dans le cadre de l'appel mondial de l'UNICEF pour l'action humanitaire en faveur des enfants (HAC) pour 2023, la directrice régionale de l'UNICEF a lancé à Goma le HAC-RDC, estimé à 862,4 millions de dollars, ce programme a pour but : répondre aux besoins aigus de plus de 8 millions d'enfants.

Cet appel pour l'UNICEF en RDC vise à apporter son aide à :

- 11 millions d'enfants de moins de 5 ans grâce à la vaccination contre la rougeole,
- 3,4 millions de personnes en leur apportant un accès à l'eau potable,
- 2 millions d'enfants et de soignants par son appui en matière de santé mentale et de soutien psychosocial,
- 1,7 millions d'enfants en leur offrant un accès à l'éducation,
- 1,1 millions de personnes en distribuant des biens de première nécessité,
- 996 000 enfants en facilitant le traitement contre la malnutrition aiguë sévère.

Par ailleurs Marie-Pierre Poirier a précisé qu'un financement opportun, flexible et pluriannuel est essentiel pour soulager les souffrances des enfants congolais. Elle a également rassuré que l'UNICEF continuera à fournir une assistance intégrée et vitale tout en renforçant la résilience des communautés et la cohésion sociale à l'échelle du pays, afin d'ouvrir la voie à des initiatives à plus long terme visant à promouvoir la paix et le développement.

Christian Dimanyayi/7/7.cd

Déplacés de guerre à l'Est

Sama Lukonde a déboursé 9 millions de dollars Us

Le Premier ministre Jean Michel Sama Lukonde a remis un chèque de 20 milliards de CDF soit environ 9,5 millions de dollars américains à la Caisse nationale de solidarité en faveur des déplacés de guerre dans l'Est du pays dans le cadre de la campagne de solidarité nationale lancé ce lundi 05 décembre à Kinshasa dans l'enceinte du studio Maman Angebi à la RTNC.

À cet effet, le Premier ministre congolais a fait appel à tous les congolais épris de compassion pour ce qui se passe à l'Est de faire un geste pour permettre la prise en charge de sinistrés. Pour ce faire, plusieurs

cette campagne, 200 milliards de CDF pour apporter assistance aux victimes de la guerre qui sévit à l'Est du pays.

La guerre à l'Est suscite un élan de solidarité patriotique tous azimuts. L'on se souviendra qu'au mois de juin de cette année, la ministre du portefeuille Adèle Kanyinda avait lancé l'opération «1\$ pour les militaires» dans le but de soutenir les militaires au front.

Notons qu'à ce jour, la recrudescence des violences à l'Est du pays a occasionné le déplacement de près de 6 millions des congolais, avait signifié la ministre de la solidarité na-



comptes bancaires ont été ouverts et des numéros de téléphones mobiles ont été lancé pour recevoir des contributions en espèce.

Lancé pour deux mois, la campagne de solidarité nationale compte mobiliser au travers de

tionale Adèle Degbalase Kanda lors de briefing de presse organisé conjointement avec le ministre de la communication, Patrick Muyaya, en prélude de cet événement.

Hénoch Mpongo/MCP

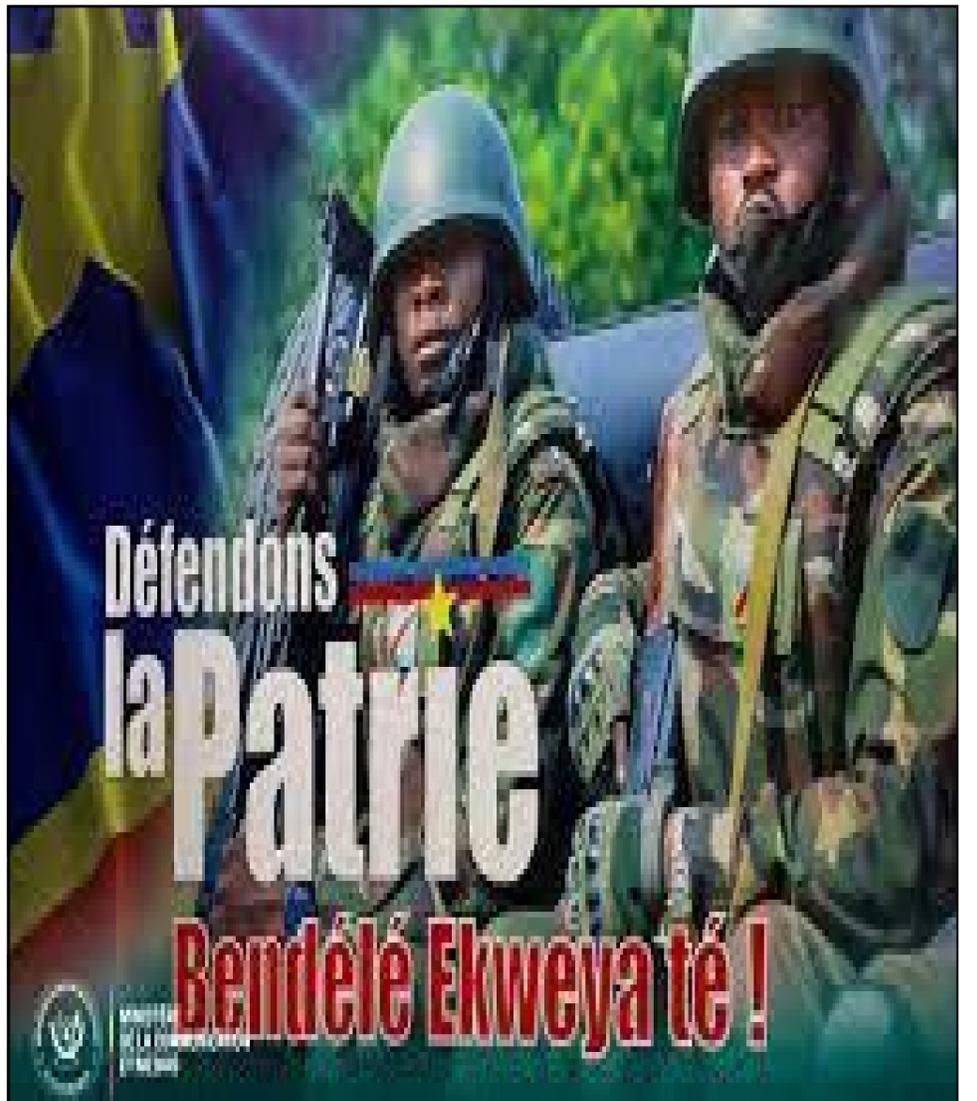
Nyota TV sur Canal+

(Retrouvez-nous sur 356



Canal+ !)

- 348 NYOTA
- 365 RTNB
- 380 RWANDA TV
- 381 TV10
- 382 KC2
- 383 TV 1
- 384 AUTHENTIC TV
- 385 FLASH TV
- 386 ISANGO STAR TV
- 387 GENESIS TV



Prix Sakharov pour le Docteur Mukwege

Par Colette Braeckman

Prix Sakharov pour le Docteur Mukwege, accueilli en héros par les institutions européennes, motions réclamant des élections démocratiques au Congo et la fin de l'impunité, autant d'exigences inspirées par le souci des droits de l'homme et de la vie humaine. Mais que pèsent ces belles paroles au regard du « cadeau » qui vient d'être accordé par le Conseil européen à l'armée rwandaise, 20 millions de dollars destinés à soutenir les opérations de maintien de la paix engagées au nord du Mozambique contre les groupes islamistes ? A première vue, rien à redire : l'armée de Paul Kagame, disciplinée, efficace est devenue prestataire de services, quatrième contributeur aux opérations de maintien de la paix de l'ONU au sein desquelles les Européens, Belgique incluse, ne veulent plus risquer leurs vies.

En Centrafrique, les Rwandais protègent le président Touadera (en route pour un 3e mandat), surveillent les Russes de Wagner, font reculer les islamistes et... sécurisent les gisements d'uranium et de diamants. Jusqu'ici, tout va bien, solidarité africaine oblige, et Emmanuel Macron se réjouit : il a bien fait de se réconcilier avec Kigali et de tourner la page du génocide, de nommer une Rwandaise très silencieuse à la tête de la francophonie et de cultiver son nouvel ami Kagame qui était déjà bien en cour outre-Atlantique.

Des villageois massacrés

Le problème, c'est qu'au Mozambique, Total entend exploiter un gigantesque gisement de gaz, lorgné par une Europe désormais privée de gaz russe. En Ouganda aussi, Total veut exploiter aux côtés des Britanniques

un immense gisement de pétrole, voisin du Kivu congolais et se prolongeant vers le parc des Virunga, où campe déjà le M23... C'est sans doute ce qu'on appelle le partenariat public-privé, et le Conseil européen présidé par Charles Michel vient d'y apporter sa modeste contribution.

Mais le scandale, c'est que le Nord-Kivu compte près de 300.000 déplacés, que les Nations unies, confirmant tous les témoignages, ont reconnu que le mouvement M23, composé de Tutsis congolais vétérans de toutes les rébellions, était activement soutenu par l'armée rwandaise.

Et la honte, c'est que la décision du Conseil européen intervient au moment même où dans le village de Kisheshe, à 70 km au nord de Goma, une centaine de civils viennent d'être massacrés et que trois jours de deuil

ont été décrétés à travers tout le Congo. Comme il se doit, le M23 a publié un démenti : il impute les massacres de civils à ses adversaires (l'armée congolaise alliée à des rebelles locaux et l'insupportable FDLR, ces descendants des Hutus génocidaires que la même France amena au Kivu en 1994).

A Nairobi, les négociations de paix patinent, Tshisekedi dénonce ses anciens alliés en oubliant que c'est Kagame himself (alors président de l'Union Africaine) qui naguère légifera sa « victoire » électorale... A Bruxelles on fait semblant de ne plus rien y comprendre et la députée Marie Arena, faisant écho au Dr Mukwege, est seule « à refuser que l'UE soit indirectement responsable de l'instabilité en RDC ».

Pour le reste, silence radio : cela sent le gaz dans les couloirs du Conseil, et aussi le pétrole. Le sang, lui, n'a pas d'odeur.

RDC: Les banques confrontées à l'insécurité juridique et judiciaire

Cette année, deux procès contre des banques ont défrayé la chronique judiciaire. Des immeubles abritant les sièges des banques ECOBANK et EQUITYBCDC ont été saisis par la justice congolaise. Les installations de la banque ECOBANK SA ainsi que divers biens matériels furent saisis le 11 novembre à Kinshasa conformément à l'ordonnance MU 1917 du 22 Octobre 2022 prise par le tribunal de commerce de Kinshasa/Gombe. La banque a été reconnue débitrice d'une somme de 5.152.059,54 dollars envers les sociétés Octavia Limited SARL et NB Mining Africa appartenant à Pascal Beveraggi et sommée de rembourser avant de récupérer les biens saisis.

Dans un communiqué du 15 novembre, ECOBANK SA déclare « qu'elle fait l'objet d'actions en justice depuis près de deux (2) ans, à la suite de l'exécution, fin 2020, en faveur de la Société ASTALIA LTD, d'une saisie opérée par cette dernière sur les avoirs de la société NB MINING AFRICA S.A. La banque ayant agi en tant que 'tiers-saisi' sur base d'une décision de justice exécutoire sur minute rendue par le Tribunal de Commerce de Kinshasa Gombe, elle ne peut être tenue pour débitrice des sommes ayant fait l'objet de ladite exécution ». La société ASTALIA LTD est détenue majoritairement par Carine Katumbi, l'épouse de Moïse Katumbi. D'après le journal

Jeune Afrique du 25 janvier 2022, cette affaire remonte à 2015 quand Moïse Katumbi a vendu à Necotrans Mining ses parts de Mining Company of Katanga (MCK) pour 140 millions de dollars. Mais en 2017, Necotrans Mining est placée en faillite, alors qu'elle n'a versé que 20 millions de dollars. La société Octavia, gérée par Pascal Beveraggi, rachète alors cette créance auprès de la banque et rebaptise la branche, NB Mining.

Une affaire similaire de saisie d'immeuble abritant une banque a concerné Equity BCDC. Depuis novembre 2019, la BCDC, soit avant sa fusion avec Equity Bank, était opposée à Madame Caroline Bemba, Monsieur Jean-Pierre Bemba et crts, dans une affaire de saisie attribution des avoirs de Western Union Company, pour un montant de 9 millions de dollars. Après avoir rendu le jugement, le Tribunal de commerce de Kinshasa/Gombe, a dans un communiqué, signalé que: « Il sera procédé à la vente publique en matière d'exécution, plus précisément en matière d'adjudication et aux enchères le 24 juin 2022 à 9 heures, à son siège sis avenue de la science n°482 dans la commune de la Gombe à Kinshasa, de l'immeuble ex BCDC situé à l'intersection du boulevard du 30 juin et des avenues Equateur, Plateau et Bas-Congo, dans la commune de la Gombe ». Suivant des informations, l'immeuble a effectivement été vendu aux enchères le 5 août. Mais le 18 novembre, la Cour constitu-

tionnelle déclare que la décision du Tribunal de commerce de Kinshasa/Gombe du 5 août, ayant ordonné la vente de l'immeuble abritant le siège social d'Equity Banque commerciale du Congo est contraire à la constitution et partant nulle et de nul effet.

L'insécurité juridique et judiciaire n'est pas propice aux investissements

Créée en 1920, l'Union Zaïroise de banques se fait reprocher, en 1995, de la perte d'un certificat d'enregistrement d'un client, à savoir SOCOPRO (Société congolaise des produits agricoles) qui appartient à M. Gabriel Mokia. La banque l'avait pourtant déposé auprès de la Conservation des Titres Immobiliers de Kinshasa/Gombe pour inscription hypothécaire en garantie d'une ligne de crédit octroyée à M. Gabriel Mokia, pour le financement, en 1990, de la campagne café de US\$120.000. Comme le service de l'Etat avait égaré le titre, le Conservateur des Titres immobiliers délivra gratuitement un duplicata. En dépit de cela, le client assigne la banque en justice et celle-ci se voit condamnée à payer environ \$151.158 de dommages et intérêts. Mais le ministre de la Justice ordonne la suspension de l'exécution de cette décision judiciaire inique. Un jugement en appel rendu le 14 février 1995 condamne cependant solidairement la banque et la République à 11 millions de dollars.

Le 4 novembre 1995, le Président du Tribunal de Grande Instance de la Gombe ordonne alors la saisie et la vente publique et aux enchères de tous les immeubles de la banque, y compris l'immeuble abritant le siège social. Bien pire, la Cour suprême de justice, dans son arrêt rendu le 28 décembre 1998, condamne solidairement l'Union des banques congolaises (UBC) et la RDC à payer à SOCOPRO (Société congolaise des produits agricoles) la somme de 7 millions de dollars au titre de dommages intérêts pour suspension de l'exécution d'un jugement. Toutes les voies judiciaires furent épuisées et l'UBC était condamnée au total à payer 21 millions de dollars.

Après plusieurs démarches infructueuses auprès des autorités, les actionnaires étrangers représentés par la banque ING se retirent du capital en 1999. Ils vendent leur participation à l'Etat congolais contre un franc symbolique. La banque qui est devenue en 1997 Union des banques congolaises, tombera en faillite peu après. Les décisions judiciaires deviennent une source d'enrichissement sans cause quand la hauteur du dommage est fantaisiste et ne repose sur aucun critère objectif. Des fortunes se créent ainsi reposant sur du vent et non sur le travail. Ce genre de pratique contient un risque de faire disparaître l'ensemble des entreprises et d'appauvrir les personnes physiques.

Gaston Mutamba Lukusa

Etats-Unis

Élections de mi-mandat: second tour en Géorgie entre Warnock et Walker

Quelque 1,9 million de personnes, sur les sept millions d'inscrits, ont déjà voté de façon anticipée.

Un pasteur contre une ancienne star du football américain: les habitants de l'Etat de Géorgie sont appelés mardi à départager deux candidats au Sénat américain, dans un scrutin lourd de conséquences pour la suite du mandat de Joe Biden.

Le sénateur sortant, le démocrate Raphael Warnock, est opposé à un poulain de Donald Trump, le sportif Herschel Walker. Il s'agit du dernier acte des élections législatives de mi-mandat, un deuxième tour ayant été organisé dans cet Etat pour départager les deux candidats.

Le scrutin s'annonce serré. Les rares sondages montrent les candidats au coude-à-coude et les résultats définitifs pourraient ne pas être connus avant plusieurs jours.

Cette élection est «vraiment essentielle», a plaidé le président américain Joe Biden lundi, appelant les électeurs de Géorgie à se rendre en nombre aux bureaux de vote, qui ouvrent à 07H00 locales (12H00 GMT).

De ce siège ne dépend certes pas l'équilibre des pouvoirs au Congrès américain: les démocrates se sont déjà assurés de garder le contrôle du Sénat à l'issue des «midterms». Les républicains ont quant à eux repris la Chambre.

Mais ce scrutin, dans cet Etat du sud à la forte population afro-américaine, n'en reste pas moins décisif pour le reste du mandat de Joe Biden.



Le sénateur démocrate Raphael Warnock (à dr.) et son challenger républicain Herschel Walker.

400 millions de dollars

Les républicains voient dans ce siège au Sénat l'opportunité d'accroître leur pouvoir de blocage aux politiques du dirigeant démocrate. A 700 jours de la prochaine élection présidentielle, l'opposition espère aussi casser la dynamique de Joe Biden, qui s'en est bien mieux sorti que prévu lors des élections législatives de novembre.

Côté démocrate, une victoire conforterait la très fine majorité du parti de Joe Biden au Sénat, lui permettant d'exercer une plus grande influence dans des commissions parlementaires essentielles. Elle limiterait aussi significativement l'influence d'un sénateur démocrate modéré, fossoyeur de plusieurs grands chantiers de l'administration Biden.

Pour concrétiser leurs ambitions, les démocrates ont appelé leurs poids lourds à la rescousse: l'ancien président

Barack Obama, incontestablement l'une des figures les plus charismatiques du parti, était en campagne à Atlanta la semaine dernière.

Signe de l'importance et de l'intérêt pour ce duel: près de 400 millions de dollars ont été injectés dans le scrutin, le plus cher des élections de mi-mandat.

Quelque 1,9 million de personnes, sur les sept millions d'inscrits, ont déjà voté de façon anticipée.

Si ces bulletins pointent vers une plus grande mobilisation démocrate, les républicains eux devraient plutôt voter mardi.

Difficile donc de prévoir l'issue de cette course.

Profils atypiques

Historiquement acquise aux républicains, la Géorgie avait pris l'Amérique par surprise en préférant Joe

Biden à Donald Trump lors de la présidentielle de 2020, puis en envoyant deux démocrates au Sénat deux mois plus tard.

Cet Etat frontalier de la Floride se retrouve à nouveau au cœur de toutes les convoitises. Cette fois-ci, c'est aussi le profil atypique des candidats qui détonne.

Avec plusieurs records sportifs à son actif, le républicain Herschel Walker, considéré comme l'un des meilleurs joueurs de l'histoire du football américain universitaire, est entré en politique sur le tard.

Le sexagénaire cherche à s'emparer du siège de Raphael Warnock, qui avant de devenir en 2021 sénateur de Géorgie officiait en tant que pasteur depuis l'ancien pupitre de Martin Luther King, à Atlanta.

La campagne du candidat afro-américain pro-Trump a toutefois été éclaboussée par plusieurs scandales récents, Herschel Walker, connu pour ses positions anti-avortement, ayant entre autres été accusé d'avoir financé les IVG de plusieurs de ses anciennes compagnes.

Afrique du Sud

Scandale Phala Phala: C. Ramaphosa contre-attaque en justice



Le président sud-africain Cyril Ramaphosa arrive à la réunion du Comité exécutif national du Congrès national africain (ANC) à Johannesburg, Afrique du Sud, le 5 décembre 2022.

Le président sud-africain, Cyril Ramaphosa, a saisi la Cour constitutionnelle pour faire annuler un rapport parlementaire qui l'accable sur un scandale au parfum de corruption dont les conclusions ont ouvert la voie à une procédure de destitution à son égard.

Dans un document remis à la juridiction suprême et dont l'AFP a eu copie lundi, le chef de l'Etat réclame que le rapport remis mercredi au Parlement soit «revu, déclaré illégal et ne soit pas pris en compte», alors que ce

Géné par ce scandale depuis plusieurs mois, M. Ramaphosa, 70 ans, est accusé d'avoir tenté de dissimuler un cambriolage dans une de ses propriétés en 2020, en ne le déclarant ni à la police, ni au fisc. Les malfaiteurs avaient alors emporté 580.000 dollars en liquide, camouflés sous les coussins d'un canapé.

Une commission indépendante désignée par le Parlement et dirigée par un ancien président de la Cour constitutionnelle a conclu la semaine dernière que le président «a pu commettre» des actes contraires à la loi et la Constitution dans le cadre de cette affaire. Le rapport a ouvert la voie à une procédure de desti-

tution.

Le Parlement se réunit mardi en session extraordinaire à la veille des grandes vacances de l'été austral et doit voter pour décider de lancer ou non la procédure, bien que l'ANC, malgré de fortes divisions, détienne une majorité confortable au Parlement.

Une enquête pénale est également en cours. Le président n'a pas été inculpé à ce stade.

L'affaire a failli pousser M. Ramaphosa à la démission avant un revirement au cours du weekend. Après plusieurs jours d'incertitude, son porte-parole a déclaré que le président se battrait pour son maintien.

Les caciques du parti historique au pouvoir, l'ANC, se sont réunis lundi à Johannesburg pour discuter du sort de Cyril Ramaphosa.

L'ANC se réunit le 16 décembre pour désigner son prochain président en 2024, si toutefois le parti, de plus en plus contesté, était vainqueur des législatives. Majoritaire au Parlement depuis 1994, l'ANC, plombé par la corruption et une guerre de factions, choisit le chef de l'Etat depuis l'avènement de la démocratie sud-africaine.

Soudan

Accord signé entre civils et militaires : est une trahison

L'accord signé au Soudan a suscité un fort rejet dans les rues du pays. Lundi 5 décembre, des milliers de manifestants ont estimé ne pas se sentir représentés par ce texte.

Au milieu des gaz lacrymogènes et des pneus brûlés, des milliers de manifestants sont descendus dans les rues, comme Sana Omar. « Ce qui se passe aujourd'hui, c'est une trahison de la part des partis politiques », s'indigne-t-elle, estimant qu'ils ont « négocié au nom du peuple soudanais pour signer avec les militaires qui ont tué nos frères et volé notre révolution ».

« Je suis déprimée. On n'a pas eu notre mot à dire, on n'a pas été consulté pour savoir qui nous représenterait. Ils se sont arrangés entre eux et ont signé un accord sous la table », ajoute-t-elle.

Pour Nourai, étudiant, rien ne garantit que cet accord sera respecté par les généraux signataires. Selon lui, la confiance avec l'armée est brisée. « On a déjà signé avec eux par le passé et ils ont renversé le gouvernement civil. Aujourd'hui, cet accord permet aux militaires de rester d'une manière ou d'une autre au pouvoir », s'indigne-t-il.

Selon lui, cet accord « est un blanc-seing pour qu'ils répriment des manifestants ». Et d'ajouter : « On a débuté cette révolution contre le pouvoir militaire. Est-ce qu'on s'est battu pour rien ? Nos frères sont morts pour rien ? Notre première demande, c'est la justice pour nos martyrs tombés depuis 2019 ».

Mais de leur côté, les putschistes jurèrent qu'ils sont de bonne foi. Le général al-Burhan, chef du Conseil souverain, a reconnu que désormais les civils étaient « responsables des objectifs et des problèmes du pays ». Quant à l'armée, son adjoint Hemetti a indiqué que son retrait des sphères du

pouvoir était « nécessaire pour une démocratie durable ». Il a appelé à la construction d'une force « nationale, professionnelle et indépendante ».

Des déclarations de bonnes intentions alors que l'accord comporte encore de nombreuses zones d'ombre. Les soldats accepteront-ils de céder leur pouvoir ? Quid de leur main mise sur des pans entiers de l'économie ? L'accord prévoit qu'ils cessent leur contrôle sur des entreprises dans des secteurs très juteux.

Cet accord préliminaire assure qu'un processus de justice transitionnelle verra le jour. D'après le texte, l'immunité des forces armées responsables de crime contre les manifestants devrait être levée. Les signataires se donnent un mois pour régler les détails. Et signe que l'accord est fragile, les cortèges ont été violemment réprimés jusqu'à la tombée de la nuit. En un an, **près de 120 personnes sont mortes lors de manifestations.**

La communauté internationale a salué l'accord, mais rappelle qu'on est encore loin d'une paix globale. Justice, libération des prisonniers, réforme du secteur sécuritaire, tensions dans l'Est, économie en déliquescence... Les partenaires étrangers ont pointé le long chemin qui restait à parcourir.



Maître Gims dénonce les massacres perpétrés dans l'Est de la RDC



L'artiste musicien et rappeur congolais, Gandhi Djuna, connu sous le nom de scène : « Maître Gims », a, au cours d'un entretien qu'il a accordé à un média international capté à Kinshasa, dénoncé les massacres perpétrés dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC), en portant accusation sur le Rwanda.

Répondant à une question, le rappeur congolais vivant en France a déclaré : « J'en parle, oui c'est assez brutal, très violent, mais je pense que c'était la meilleure façon d'attirer l'attention sur ce qui se passe en RDC depuis plus de 20 (vingt ans) ans. Le Rwanda a une grande part de responsabilité sur tout ce qui se passe dans l'Est de la RDC, notamment au Nord-Kivu où il y a plu-

sieurs millions de morts. Et les médias ne font aucun effort pour en parler assez, donc j'en parle. Actuellement, au moment où on en parle, il y a des coups de feu, des femmes qui sont violées, des enfants massacrés à cause de l'or, du coltan et tout ce qu'on connaît ».

Dans sa récente chanson intitulée : « Thémistocle », extraite de son cinquième album : « Les dernières volontés de Mozart », Maître Gims est revenu sur les raisons de ses accusations contre le Président rwandais Paul Kagame en reprenant quelques passages de sa chanson : « Kagame rime avec croix gammée... », signe qui symbolisait le régime nazi.

Pour rappel, la réaction du rappeur « Maître Gims » sur les massacres dans l'Est de la RDC, intervient après celle de ses collègues musiciens d'origine congolaise évoluant à l'étranger, à l'instar de « Youssoufa », « Dadju », « Jaymax » et d'autres.

ACP

Kabose Bulembi attendu à Lubumbashi pour une double production



Le chanteur congolais Raphaël Bulembi, dit Kabose Bulembi, a annoncé dimanche, dans une émission télévisée diffusée sur une chaîne locale, la tenue d'une double production le samedi 17 et dimanche 18 décembre prochain, à Lubumbashi, chef-lieu de la province du Haut-Katanga.

« Je multiplie entretemps des répétitions en prévision de ces deux événements, afin d'offrir à mes fans des spectacles riches en couleur. C'est aussi une occasion qui permettra de renouer les liens avec mon public de Lubumbashi dans le cadre des festivités de fin d'année », a déclaré le

musicien en réponse à une question, avant d'ajouter : « Après ces deux concerts, il est également prévu une double production en Zambie le 24 et le 25 du même mois », a conclu Kabose.

Kabose a débuté sa carrière en tant que musicien professionnel, dans l'orchestre « Big Star » de feu général Defao, avant d'intégrer le groupe Wenge musica maison mère de Noël Ngiamakanga Makanga Werrason, qu'il quittera ensuite pour créer son propre groupe musical. Le premier à succès qu'il a réalisé avec son groupe porte le titre de « Voiture sans moteur », rappelle-t-on.

ACP

Grosse altercation entre le "camp Fally Ipupa" et les porte-paroles de Koffi Olomide

De la parole aux biceps, la sphère musicale congolaise s'empigne au nom du succès et de la popularité. En effet, à



l'image d'un film Hollywoodien, le mercredi 30 novembre dernier, à l'aéroport international de N'djili, une altercation entre le camp Fally Ipupa et Koffi Olomide a sidéré de nombreux voyageurs. Selon des vidéos brutes qui circulent sur la toile, deux porte-paroles de Koffi Olomide, à savoir Niama Corps et Kisindjora ont été attaqués par un groupe des proches de l'artiste Fally Ipupa, principalement son garde du corps rapproché nommé B52 Balondo.

À en croire des sources sur place à l'aéroport, Niama Corps a été copieusement tabassé par le garde du corps de Fally Ipupa, suite à ses différentes sorties médiatiques teintées d'insultes sur les réseaux sociaux à l'endroit de « Dicap la Merveille ». Après avoir renvoyé au sol l'agent du « Quadra », le gros bras de Fally a pris son vol en destination de la Guinée-Équatoriale où son patron est attendu pour un concert, dans le cadre de sa tournée mu-

sicale intitulée : « Tokoos Gold Tour ».

Non, c'est inadmissible, B52 doit comprendre que les affaires de la télévision ne doivent pas être ramenées sur la place publique. Il a voulu le tuer. Je me suis éclipsée quand je l'ai vu s'en prendre à Niama Corps, qui était déjà au sol. Nous sommes des artistes. Ici à l'aéroport, nous nous sommes rencontrés par hasard, chacun a pourtant sa destination et va faire son job. Mais, c'est désolant de voir mon collègue dans cet état, a déclaré Kisindjora visiblement abattue.

Il y a lieu de rappeler que ces genres de scènes déplorables prennent de plus en plus de l'ampleur dans les milieux des artistes musiciens. La dernière prise de bec remonte au 23 mai dernier à l'hôtel Pullman de Kinshasa, entre Aimelia Lias, un transfuge de Wenge BCBG et Fally Ipupa en personne.

Raphaël Mansangu/
ouragan.cd

Acsa Olangi exprime sa gratitude envers Dieu à travers l'album " The Rebirth "

La chanteuse chrétienne de gospel et prédicatrice Acsa Olangi Kaseya exprime sa reconnaissance envers Dieu à travers son nouvel album « The Rebirth ». Elle rappelle que l'éternel a rendu bien de choses nouvelles dans sa vie. En effet, « The Rebirth » (ndlr : la renaissance), le deuxième album de l'artiste a été lancé sur le marché phonographique samedi dernier, au cours d'une conférence de presse dans la salle Océane, à Sultani River Hôtel, dans la commune de Ngaliéma. Cet opus n'est pas tombé comme un cheveu dans la soupe. C'est le fruit d'une démarche artistique mais surtout spirituelle, explique l'artiste. Acsa Olangi Kaseya et ses musiciens ont opéré une véritable expérience spirituelle pour se rapprocher de l'Éternel avant d'accoucher cet album. « Mon rapprochement à Jésus-Christ et mon ferme engagement dans la prière sont les résultats de la réussite de cette œuvre... J'étais constamment restée aux pieds de Jésus-Christ pour vivre la renaissance dans ma vie aujourd'hui », a témoigné Olangi Kaseya. Il ressort de cet opus un message d'espoir pour vivre les promesses de Dieu.

Pour elle, la musique est une autre forme d'évangéliser Jésus-Christ pour que des milliers de personnes se convertissent et reviennent à Dieu. Sur le plan artistique, « The Rebirth » s'articule autour de dix titres notamment « Owandjile » (ndlr : Jésus notre roi), interprétée en langue Tetela ; « Tala » ; « Étends ta main » ; « Mokano » ; « Psaume 3 » ; « Tu brises les chaînes » ; « Lop » ; « The Rebirth » et « Equilibre ». La chanteuse chrétienne a recouru à une mixture des rythmes allant du gospel en passant par la musique traditionnelle Anamongo mélangée à une dose de la rumba congolaise. Le fait de chanter en anglais, français et tetela est une cerise sur le gâteau. Olangi

accentue un métissage culturel dans cette plquette artistique « The Rebirth » assaisonnée par quelques featuring avec quelques musiciens nationaux et internationaux, tels que Tim Godfrey, Michael Bakenda et Eunice Olangi Tshibamba.

Devant la presse, Acsa Olangi a été soutenue par la présence des fidèles du Ministère chrétien du combat Spirituel et de ses frères Olangi notamment Paul David, Mme Sinai Exaucée Da Silva, Mme Sophie Kimbimbi, Mme Ketsia Olangi, Mme Ruth Olangi et Eunice Tshibamba Olangi. La chanteuse gospel est née d'une famille chrétienne composée de sept enfants dont elle est la sixième. Originaire de la République démocratique du Congo, ses parents étaient apôtres, docteurs et fondateurs d'un grand établissement spirituel dénommé « Ministère Chrétien du Combat Spirituel ».

Olangi est à la fois médecin, prophétesse, prédicatrice, auteure-compositrice et chanteuse de l'Éternel. Mère d'une fille, elle est mariée au docteur Kevin Kaseya. « The Rebirth » est une autoproduction d'Acsa Olangi Kaseya Ministries.



Qatar 2022

Le Maroc en quarts de finale

La sélection marocaine de football a réalisé, hier mardi, une qualification historique en quarts de finale de la coupe du monde Qatar 2022, en éliminant après une séance de tirs au but l'un des favoris de cette compétition, l'Espagne (3-0). Les Lions de l'Atlas ont composté leur billet après avoir livré un match héroïque durant lequel les camarades de Hakim Ziyech ont su déjouer les assauts espagnols durant les 120 minutes de la partie.



Le travail est achevé par le gardien, Yassine Bounou qui a arrêté trois penalties espagnols, permettant ainsi au Maroc de passer au prochain tour de ce tournoi, et même rêver d'un autre exploit. Avec ce succès, les protégés du sélectionneur Walid Regragui font mieux que leurs aïeux qui ont réalisé, en 1986, la première qualification d'une équipe africaine en huitièmes de finale avant de quitter le Mondial mexicain à l'époque.

La partie n'était pas facile pour les Marocains qui ont, grâce au schéma tactique de leur entraîneur qui a opté pour le 4-1-2-3, limité le danger des attaquants de la Roja.

La première période était serrée. Les deux équipes ont joué avec beaucoup de prudence, même si les Espagnols avaient le monopole du ballon. Il a fallu attendre la fin de la demi-heure de jeu pour voir la première tentative franche de

scorer. L'attaquant espagnol Marco Asensio a hérité d'une belle passe de Jordi Alba dans la surface, mais son tir passe juste à côté du poteau gauche (26e).

Les Marocains répliquent du tac au tac par l'intermédiaire de Noussair Mazraoui qui s'est retrouvé dans une bonne position pour fusiller des 20 mètres le gardien espagnol (33e) mais sa frappe est bloquée par Unai Simon qui empêche ce ballon de terminer dans le côté gauche du but (33e).

Durant cette première période, ce sont les Espagnols qui se montrent plus entreprenants, mais sans pouvoir tromper la vigilance des défenseurs marocains bien regroupés autour de leur excellent gardien, Yassine Bounou.

La physionomie du match n'a pas changé en seconde période, où les Espagnols ont continué à monopoliser la balle et tenter d'ouvrir la marque, notamment par Alvaro Morata qui a éliminé un

adversaire à l'intérieur de la surface, mais son tir passe juste à côté du poteau droit (82e) et par Dani Olmo à la 78e. Le score reste inchangé jusqu'à la fin des 90 minutes.

Lors de la prolongation, la première alerte était en faveur des Marocains. Walid Cheddira (Maroc) reçoit une superbe passe dans la surface, mais sa tête a été capté par le gardien espagnol.

Les Lions de l'Atlas ont failli être surpris à la 120e minute par Pablo Sarabia (Espagne), dont la frappe bien enroulée a touché le poteau gauche des buts avant de sortir.

Malgré l'insistance de leur entraîneur, Luis Enrique, sur la préparation de la séance des tirs au but, les Espagnols se sont montrés maladroits et leurs frappes ont été captées par le gardien marocain qui rentre, lui aussi, dans l'histoire en participant grandement à la qualification du Maroc en quarts de finale de cette prestigieuse compétition.

Ligue 1

TP. Mazembe : Nouvelles dates pour Renaissance, Vita Club et Rangers



Le staff technique du TPM est désormais fixé sur le prochain

calendrier des Corbeaux. La Linafoot a reprogrammé trois

rencontres dans la capitale congolaise.

Les Corbeaux séjourneront à Kinshasa pendant plus d'une semaine. Au menu : Renaissance le jeudi 8, Vita Club le dimanche 11 et Rangers le mercredi 14 décembre. Trois belles affiches prévues au Stade des Martyrs.

Les Corbeaux sont arrivés dans la capitale Kinshasa hier mardi 6 décembre au soir pour ce long séjour de compétitions.

Football

Don Bosco limoge l'entraîneur Eric Tshibusu pour insuffisance des résultats

L'entraîneur Eric Tshibusu a été limogé par le Cercle sportif Don Bosco de Lubumbashi pour insuffisance de résultats. Le comité des Salésiens qui a annoncé la nouvelle mardi 6 décembre 2022, affirme qu'il s'est séparé avec le technicien congolais à l'amiable.

A la tête de l'équipe depuis près d'une année, Eric Tshibusu a enregistré plusieurs défaites avec Don Bosco. La dernière est celle devant Saint Éloi Lupopo (1-3), le dimanche 4 décembre dernier à Likasi, dans le cadre du match du championnat national de Football Ligue 1.

Le comité de Don Bosco a fait appel à l'entraîneur Isaac Kasongo Ngandu pour prendre les commandes de cette formation. L'ancien joueur de Tout Puissant Mazembe quitte la tête du staff technique de New Soger de Lubumbashi pour reprendre son ancienne équipe.

Qatar 2022

Le Portugal étrille la Suisse (6 - 1)

Le Portugal a décroché le dernier ticket pour les quarts de finale de la Coupe du monde au terme d'un match sans suspense contre la Suisse (6-1), ce mardi 6 décembre, au stade de Lusail. Les Portugais affronteront le Maroc lors des quarts de finale, ce samedi 10 décembre. Les champions d'Europe 2016 ont déroulé face aux Helvètes qui n'ont jamais réussi à imposer leur rythme durant cette rencontre. Cette rencontre entre le Portugal et la Suisse a été marquée par la performance XXL de Gonçalo Ramos pour son premier match en Coupe du monde. Le Portugais de 21 ans, préféré à Cristiano Ronaldo à la pointe de l'attaque, a inscrit un triplé. Le joueur de Braga a réalisé une performance historique. C'est le premier joueur depuis Miroslav Klose, en 2002, à inscrire un triplé lors d'un match de Coupe du monde. Après un premier quart d'heure timide de la part des Portugais, Ramos a ouvert la marque d'une frappe du pied gauche qui est venue se loger sous

la barre du but suisse. Juste après la pause, il a permis à sa sélection de creuser l'écart (3-0) en reprenant du gauche un centre de Diogo Dalot. En deuxième période, il a offert une passe décisive à Raphaël Guerreiro (4-0, 55e) et a parachevé sa fantastique soirée d'un subtil ballon piqué du droit (5-1, 67e). Son coéquipier, Pepe, est lui aussi entré dans l'histoire en marquant le deuxième de la rencontre. Âgé de 39 ans et 283 jours, il est devenu le plus vieux buteur dans un match à élimination directe en phase finale d'un Mondial. Rafael Leao a marqué le dernier but de la rencontre, dans le temps additionnel, sur une frappe enroulée du pied droit (92e). Malheureusement pour Manuel Akanji, son but (58e) restera anecdotique au milieu de ce récital lusitanien. Cristiano Ronaldo est entré à la 73e minute de la rencontre et il a récupéré le brassard de capitaine. CR7 a trouvé le fond des filets (84e), mais le Portugais a vu son but refusé pour une position de hors-jeu au départ de l'action.

Linafoot

DCMP -Tshinkunku, le premier match à huis clos

Motema Pembe de Kinshasa-US Tshinkunku de Kananga, chef-lieu de la province du Kasai central sera le premier des trois matches joués à huis clos, des Immaculés de la capitale, et ce, conformément aux sanctions leur infligées par la Commission de gestion de la Ligue nationale de football (LINAFOOT).

Ces décisions étaient prises au lendemain des incidents violents perpétrés, par les sympathisants du club vert et blanc kinois lors de leurs précédentes sorties contre Céleste, l'AC Rangers et l'AS V.Club. Au regard de la grille modifiée des rencontres du 28^{ème} championnat de la Ligue nationale de football (LINAFOOT), les Faucons kinois seront face aux Corbeaux de Kananga, mercredi, au stade des



Martyrs de la Pentecôte, à Kinshasa, en match de la 19^{ème} journée dudit championnat.

Dans cette série des oppositions décrétées, à huis clos, le 2^{ème} qui s'en suivra, est celle du samedi 10 décembre prochain, en match remis de la 2^{ème} journée. Enfin, Motema Pembe purgera toutes ses productions sous cette sentence, le mercredi 14 décembre prochain, devant le FC Renaissance du Congo, dans un derby fratricide des Kinois. **ACP**

Peter Kazadi, le maître justicier

La justice élève une nation. Cette expression a été vidée de toute sa substance en Rd-Congo. Et pour cause, des individus gardent une mainmise sur l'appareil judiciaire au détriment de la nation. Plusieurs siècles plus tard, cette vérité colle à la peau des politiciens congolais, à savoir « selon que vous serez puissants ou misérables, les jugements des cours vous rendront blancs ou noirs ». Peter Kazadi en a fait son cheval de bataille, devenant ainsi le maître justicier de la République.

Lorsque les premières alertes sur l'instrumentalisation de la justice et le trafic d'influence ont été lancées par des Ongs de défense des droits de l'homme, une certaine opinion, certes orientée, s'est empressée de mettre cela sur le compte des infox des réseaux sociaux. Mais comme les faits sont têtus, ce qui se chuchotait sous le manteau a fini par éclater au grand jour. Le maître chanteur des magistrats et autres

juges a un nom. Il s'agit de Peter Kazadi, député provincial Udps ville de Kinshasa. Avocat de son état, ce dernier s'est arrogé le rôle de superviseur de l'appareil judiciaire du Congo-qui-se-veut-démocratique. Il oriente les décisions de justice, au cas échéant, il les fait annuler. Même les avocats n'ont pas le droit de plaider contre les justiciables qu'il prend en charge. Les « récalcitrants » sont menacés d'être radiés. Quant aux juges, on leur fait brandir le spectre du bannissement ou de l'affectation dans des bleds perdus du Congo profond. En clair, l'appareil est mis au pas par ce proche du chef de l'Etat qui se dit plénipotentiaire et inamovible. Ceux qui lui font allégeance sont promus et par conséquent, ils se taisent et se font tout petits devant le tout puissant conseiller occulte du chef de l'Etat. Il a fallu son implication dans l'affaire qui oppose devant les cours et tribunaux Moïse Katumbi à Pascal Beveraggi pour que le jeu sordide

de Me Peter Kazadi soit mis à nu. Pour des raisons faciles à deviner, notre super avocat a usé des coudes et des reins pour remettre en selles devant la justice un dossier déjà clos par des jugements rendus en Rd-Congo et en France, pays d'origine de Pascal Beveraggi. N'ayant pas obtenu gain de cause sous le régime Kabila, Pascal Beveraggi s'est rabattu sur les nouveaux hommes forts de Kinshasa. Il est tombé sur un super héros dont la réputation en termes de trafic d'influence est devenue légendaire, à l'instar de son ancien compagnon d'armes actuellement en prison. Peter Kazadi voit dans cette affaire un jackpot qui aura l'avantage d'allonger la liste de ses victimes et d'asseoir sa notoriété et sa puissance dans la sphère d'influence du nouveau pouvoir. Attitude qui rentre en contradiction avec l'existence d'un Etat de droit et de toutes les vertus qui ont émaillé la lutte menée durant

36 ans par Etienne Tshisekedi et l'Udps. Le grand justicier, à l'instar de son prédécesseur de triste mémoire, a influencé la Haute cour pour qu'elle se range du côté de Pascal Beveraggi au détriment de Moïse Katumbi. Puisque son omelette ne pouvait se faire sans casser des œufs, un huissier de justice en a fait les frais. Il a perdu sa femme, morte des suites de l'émotion procurée par le drame vécu par son mari dans l'exercice normal de ses attributions. La société civile a condamné et dénoncé ces agissements d'une autre époque et qui ternissent l'image de la RDC à l'extérieur. Les ennemis du pays en font les choux gras et se confortent dans leur conviction selon laquelle la Rd-Congo est trop vaste pour ses dirigeants. A tout prendre, il n'est jamais tard pour bien faire, il suffit de rectifier le tir.

LR

Ci-après le communiqué des Ong

Cri d'alarme contre Maître Peter Kazadi par l'ONG Civicus Rainbow Push-Norvege

La Fondation Civicus Rainbow Push-Norvege accuse l'Honorable Peter Kazadi de caporaliser les magistrats à des fins personnelles et en violation flagrante de la Constitution de la RDC pour laquelle son excellence le président Félix Tshisekedi est garant

Les Justiciables, les Avocats et surtout les Magistrats subissent depuis un temps les dictas intolérables d'un certain Maître PETER KAZADI qui brandit, à tout moment, sa prétendue proximité avec les plus hautes instances politiques du Pays pour prendre en otage la Justice en République Démocratique du Congo où il tient à ce que sa volonté ait plus de force que la loi et que les magistrats soient servilement au service de ses propres intérêts même contre les lois de la République.

En effet, alors que nous savons tous que le Chef de l'Etat Congolais, son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, ne cesse de déployer des efforts très appréciables pour la restauration d'un Etat de droit et l'assainissement de l'appareil Judiciaire Congolais, personne ne peut s'expliquer qu'il y ait encore des personnages qui, supposés en plus accompagner le Chef de l'Etat dont ils se disent pourtant très proches politiquement, se livrent publiquement à des pratiques éhontées allant totalement à l'encontre de toute éthique républicaine.

Face au gangstérisme judiciaire de Maître PETER KAZADI, devenu un véritable fléau pour la Justice en République Démocratique du Congo, nous avons estimé utile de lancer un cri d'alarme pour que les plus hautes instances politiques du Pays en soient rapidement informées et compren-

nent que la lutte pour la Justice requiert impérativement un recadrage absolu de Maître PETER KAZADI qui, si on ne s'y prend pas à temps, va ruiner toute la politique judiciaire mise en place à ce jour.

Pour s'en convaincre, il suffit de savoir que Maître PETER KAZADI se mêle de beaucoup de dossiers pendants en Justice, surtout à Kinshasa, pour lesquels il n'hésite nullement d'interpeller les magistrats et proférer des vives menaces en vue d'obtenir des décisions conformes uniquement à sa volonté en leur disant qu'ils ont tout intérêt à l'écouter parce que c'est lui, avocat de profession, que son Excellence Monsieur le Chef de l'Etat aurait chargé de lui proposer les projets d'ordonnances relatives aux promotions et affectations des magistrats.

A toute occasion, il leur fait savoir sans ambages que tout celui qui ne fera pas sa volonté sera sanctionné dans les ordonnances qu'il soumettra à son Excellence Monsieur le Chef de l'Etat.

Il précise même que les magistrats récalcitrants à ses demandes illégales et dégradantes se retrouveront sans affectation ou seront éloignés des grands centres urbains pour être affectés dans des villages lointains où lui et les siens n'ont aucun intérêt.

Comment expliquer que quelqu'un qui se dit Avocat se transforme en Maître chanteur des Magistrats ? Comment expliquer que quelqu'un qui se dit député, donc faiseur des lois, subroge ses désirs à la loi qui est l'expression générale de la volonté d'un peuple représenté justement par les députés ?

A-t-il oublié, s'il le savait évidemment,

qu'en tant qu'avocat et député, il est à la fois auxiliaire de la Justice et faiseur des lois ? Il est donc en rébellion avec lui-même et devient un véritable danger public.

Pire, comment un avocat peut être chargé officieusement de la mise en place des magistrats ? Outre le fait que leur indépendance consacrée par la Constitution disparaît devant l'avocat dont leurs sorts dépendent, que reste-t-il encore de la Justice et de son Indépendance telle que conçue dans une république démocratique digne d'être réellement appelée ainsi c'est-à-dire respectueuse des principes fondamentaux de toute démocratie notamment la séparation des pouvoirs dont le Judiciaire en est un.

Le trafic d'influence constamment entretenu par les abus de Maître PETER KAZADI qui, à lui seul et sans qualité officielle, est même au-dessus du Conseil Supérieur de la Magistrature est tout simplement inacceptable dans un Etat de droit et recommande en urgence ce qui suit :

- Les magistrats dont l'indépendance et le respect sont même garantis par la constitution et par les lois de la République, devraient se ressaisir et se libérer de la tyrannie de Maître PETER KAZADI qui les empêche d'exercer librement leurs fonctions pourtant salutaires pour la société. S'il persiste et continue à afficher ses attitudes condescendantes vis-à-vis d'un corps prestigieux et protégé, n'hésitez pas de le faire appréhender pour qu'il subisse la colère de la loi notamment pour outrage aux magistrats et trafic d'influences.

- Les avocats, dont la noble profession est règlementée et protégée, de-

vraient le dénoncer auprès des instances ordinales pour qu'ils soient mis hors d'état de nuire par des sanctions désactivantes telles que la radiation afin de débarrasser l'Ordre de tout infiltré qui n'en a même pas la culture et qui se sert de la casquette d'avocat portée avec légèreté pour des fins mercantilistes en faisant totalement fi de la loi et en promettant des résultats qui seront politiquement imposés aux magistrats.

· Les Justiciables, bénéficiaires ou victimes de ces pratiques rétrogrades, doivent se souvenir que dans un Etat de droit, force est toujours à la loi et que l'arbitraire institutionnalisé et même incarné par Maître PETER KAZADI ne ramènera que des résultats aussi légers que ses propres méthodes. Il faut donc s'en éloigner pour ne pas être complices ou le dénoncer, si on en est victime, pour le livrer à la sanction des autorités étatiques compétentes.

Enfin, aux grands maux les grands remèdes, nous ne pouvons pas espérer juguler un mal de pareille ampleur sans recourir, très respectueusement, au Magistrat Suprême, son Excellence Monsieur le Président de la République que nous prions de bien vouloir prendre les mesures qui soient à la hauteur des faits graves dénoncés pour que Monsieur PETER KAZADI arrête d'exploiter un quelconque rapprochement dont il bénéficierait auprès de votre haute autorité pour caporaliser les magistrats à des fins personnelles et en violation flagrante de la Constitution dont vous êtes le garant.